

Communiqué de presse du Conseil Affaires générales: extrait sur le statut des membres du Parlement européen (18 juillet 2005)

Légende: Le Conseil «Affaires générales» du 18 juillet 2005 approuve le projet de décision du Parlement européen, adopté le 23 juin 2005, fixant le nouveau statut de ses membres.

Source: PRESS OFFICE/NEWSROOM. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conseil de l'Union européenne, [16.12.2005]. 10813/05 (Presse 177). Disponible sur http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/gena/85846.pdf.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2014

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_conseil_affaires_generales_extrait_sur_le_statut_des_membres_du_parlement_europeen_18_juillet_2005-fr-369d3c48-873b-43c1-a3e3-5e7389e01b4e.html

Date de dernière mise à jour: 21/05/2014

**2674ème session du Conseil
- Affaires générales -
Bruxelles, le 18 juillet 2005**

[...]

Statut des membres du Parlement européen *

Le Conseil a approuvé le projet de décision du Parlement européen fixant les nouvelles règles et conditions générales d'exercice des fonctions de ses membres (*doc. 10483/05 et 9737/05*).

Le nouveau statut contient des dispositions concernant:

- la liberté et l'indépendance des députés européens,
- l'exercice du droit d'initiative,
- l'inspection de dossiers,
- la diversité linguistique,
- les salaires, les indemnités, les retraites, la fiscalité, les assurances et les frais de voyage des députés,
- l'assistance de collaborateurs personnels,
- les équipements de bureau.

Le statut entrera en vigueur au début de la législature du Parlement européen en 2009.

[...]